

# Projet d'établissement des crèches de Maignelay Montigny et Saint-Just-en-Chaussée



« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde »  
Nelson Mandela

# Sommaire

## 1-LE PROJET SOCIAL \_\_\_\_\_ P 3 A 7

- A. PRESENTATION DU TERRITOIRE
- B. COMMUNES MEMBRES
- C. INTEGRATION DES CRECHES DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
- D. LES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE
- E. MODALITE DE RELATIONS PARTENARIALES
- F. MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DES CRECHES
- G. ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE
- H. MISE EN ŒUVRE DES DROITS POUR LES FAMILLES EN INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE

## 2-LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE \_\_\_\_\_ P 8

- A. FAVORISER LES ACHATS LABELISES, BIOS
- B. REDUIRE LES DECHETS
- C. REDUIRE NOS CONSOMMATIONS ENERGETIQUES
- D. AMENAGER LES CRECHES AVEC DES MATERIAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- E. DEVELOPPER L'ECONOMIE SOLIDAIRE
- F. ENCOURAGER LES NOUVELLES MOBILITES
- G. DEMATERIALISER LES PROCEDURES
- H. EVEILLER A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT

## 3-LE PROJET D'ACCUEIL \_\_\_\_\_ P 9 A 16

- A. LES ACCUEILS PROPOSES
- B. ENFANTS ACCUEILLIS
- C. MODALITES D'INSCRIPTION
- D. CAPACITE D'ACCUEIL
- E. CONDITIONS ET MODALITE D'ACCUEIL
- F. LES PRESTATIONS EXTERIEURES
- G. L'ENCADREMENT DES STRUCTURES
- H. MOYENS MIS EN PLACE POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## 4-LE PROJET EDUCATIF \_\_\_\_\_ P 17 A 26

- A. L'ACCUEIL DE TOUS AVEC BIENVEILLANCE
- B. LA COEDUCATION
- C. LE PROFESSIONNALISME DES EQUIPES
- D. LA CHARTE D'ACCUEIL
- E. L'ALIMENTATION
- F. LE SOMMEIL
- G. L'HYGIENE
- H. L'OBJET TRANSITIONNEL

### Préambule

Conformément à la législation en vigueur du code la santé publique (article R2324-29), chaque Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant doit disposer d'un projet d'établissement.

Ce projet doit être actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans avec la participation du personnel.

Le présent projet d'établissement du Plateau Picard comprend :

- un projet social et de développement durable
- un projet d'accueil
- un projet éducatif



## C. INTEGRATION DES CRECHES DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

### • La compétence petite enfance

La communauté de communes exerce des compétences dans le domaine des « Affaires sociales », qui se déclinent comme suit :

- ✓ L'élaboration d'une politique globale en faveur de la petite enfance ;
- ✓ La formation aux métiers d'animation au sein des centres de vacances et de loisirs, ainsi que pour les activités récréatives destinées aux jeunes ;
- ✓ La gestion d'un service social dédié à la livraison de repas à domicile.

En novembre 1992, le premier Relais Assistantes Maternelles a été inauguré. Par la suite, des haltes garderies itinérantes ont vu le jour grâce à un camping-car aménagé dénommé « Bébé bus », qui s'est progressivement implanté dans diverses communes du territoire telles que : Avrechy, Maignelay Montigny, Lieuvillers, Wavignies, Saint Just en Chaussée, La Neuville Roy, Ferrières, Le Plessier sur Saint Just et Ravenel.

En décembre 1998, un second Relais Assistantes Maternelles est ouvert. Deux structures itinérantes ont ensuite été converties en haltes garderies fixes à Maignelay Montigny en 1999 et à Saint Just en Chaussée en 2000.

Face à l'évolution des besoins familiaux, les lieux itinérants ont progressivement fermé leurs portes. Les deux haltes garderies fixes ont alors été transformées en crèches afin de répondre plus adéquatement aux exigences des familles concernant les modes de garde. Ces établissements bénéficient désormais d'horaires d'ouverture élargis permettant ainsi de mieux satisfaire les besoins des parents actifs.

### • Les élus

Les élus se réunissent lors de commissions affaires sociales. Ils décident des orientations à suivre. Ils sont le porte-parole des besoins des familles.

### • Les professionnelles du service

Elles sont garantes de la bonne application du projet d'établissement. Elles font remonter les atouts et les freins du fonctionnement du service et permettent de le faire évoluer.

### • Les habitants

Ils ont l'occasion de faire part de leurs remarques en s'adressant directement au sein du service, dans les crèches, au Relais Petite Enfance ou encore à la communauté de communes.

### • Les caractéristiques de la population

Quelques données 2022 :

- 51,9 % des assistantes maternelles du territoire ont plus de 50 ans.
- 560 enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent
- 360 enfants de moins de 3 ans sont gardés par une assistante maternelle
- 3 enfants en moyenne sont gardés par assistante maternelle
- 

La population sur les 52 communes que regroupent l'intercommunalité représente :

- En 2008 : 28 778 habitants
- En 2019 : 30 139 habitants
- En 2020 : 30 041 habitants

301 naissances sont comptabilisées en 2022.

Les familles avec enfants représentent en 2020, 4075 couples avec enfants et 1344 familles monoparentales.



- **Les écoles et tissu associatif**

L'accueil des jeunes est organisé sur l'ensemble du territoire, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

Des écoles maternelles et primaires avec :

-6 RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal), c'est-à-dire qu'il y a une école par commune répartissant les niveaux de classe.

-4 RPC (Regroupement Pédagogique Concentré), c'est-à-dire qu'une seule commune du regroupement accueille les élèves de la maternelle au primaire.

Deux collèges publics permettent d'accueillir les collégiens du territoire, un à Saint Just en Chaussée et un à Maignelay Montigny. Un lycée agricole sur la commune d'Airion qui propose une filière classique.

L'offre éducative est complétée par des accueils périscolaires sur tout le territoire sauf sur les communes de Courcelles Epayelles, Méry la Bataille et le Frestoy Vaux.

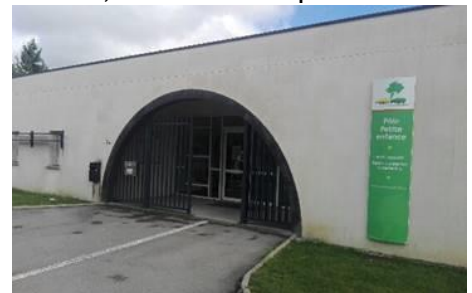
La culture, les loisirs et les sports sont également développés dans les communes grâce à un tissu associatif dense et, s'ils s'adressent à tout public, de nombreuses activités sont proposées aux enfants.

#### **D. LES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE**

**La crèche de Saint Just en chaussée**, commune de 6 000 habitants environ, est située en plein cœur du centre-ville, à côté du centre périscolaire. Le bâtiment construit en 2008 est sur 400 mètres carrés de superficie. Elle est située rue du Tour de Ville.



**La crèche de Maignelay Montigny**, commune de 2 700 habitants environ, est située à proximité de la mairie. Le bâtiment de 300 mètres carrés a été construit en 2014. Elle est située au 3bis rue François Mitterrand.



D'une capacité d'accueil de 30 enfants pour la crèche de Saint Just en Chaussée et de 24 places pour la crèche de Maignelay Montigny, les crèches sont composées de deux sections : l'une pour les tous petits et l'autre pour les plus grands. Avec, dans chaque section :

- Une salle d'éveil
- Un espace repas
- Un espace sommeil
- Un espace de change

Il y a également au sein de chaque crèche :

- Un hall d'accueil
- Un espace motricité
- Un bureau pour la direction
- Une salle de pause pour le personnel
- Une buanderie
- Une cuisine
- Un jardin

La prestation repas et couches est fournie pour chaque crèche.

En plus des deux crèches sur le territoire, existe une micro crèche privée à Lieuvillers et une à La Neuville Roy qui offre une capacité d'accueil de 12 places chacune.

Un Relais Petite Enfance est intégré au service petite enfance de la collectivité et a pour missions :

- d'informer les familles
- de valoriser l'offre de service monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- de favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- d'accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- d'informer les professionnels sur le métier
- d'informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- de proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels
- d'organiser des ateliers d'éveil
- d'accompagner le parcours de formation des professionnels
- de lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- de promouvoir le métier d'assistant maternel.

Les bureaux pour les rendez-vous sont situés au siège de la Communauté de communes du Plateau Picard, au Plessier sur St Just. 181 assistantes maternelles agréées dépendent du territoire au 31 décembre 2023. Les ateliers proposés aux assistantes maternelles ont lieu à Lieuvillers dans l'ancienne école maternelle et au sein des crèches de Saint Just en Chaussée et de Maignelay Montigny une fois par mois. Les espaces de motricité sont alors réservés pour ces ateliers. Si des places restent disponibles, elles sont proposées aux enfants de la crèche. Dans ce cas, une professionnelle participe à l'atelier avec les enfants.

#### **E. MODALITES DE RELATIONS PARTENARIALES**

##### **• La Caisse d'Allocations Familiales**

Le gestionnaire et la CAF sont sous convention d'objectifs et de financement ainsi que sous Convention Territoriale Globale. Les crèches appliquent la Prestation de service unique et dans ce cadre perçoit des subventions en fonction des prestations proposées.

##### **• La MSA**

Le gestionnaire et la MSA sont sous convention Grandir en Milieu Rural ainsi que sous Convention Territoriale Globale.

Les crèches appliquent la Prestation de service unique et dans ce cadre perçoit des subventions en fonction des prestations proposées.

##### **• La Protection Maternelle et Infantile**

La présidente du conseil départemental a autorisé l'ouverture des crèches et a donné un avis de fonctionnement. Un travail de partenariat est organisé avec les infirmières puéricultrices et les EJE afin de suivre et contrôler le bon fonctionnement des crèches. Des axes d'amélioration sont ensuite transmis au gestionnaire.

##### **• Les écoles maternelles**

Chaque année, un travail de partenariat est réfléchi entre les écoles et les crèches afin de proposer des temps de familiarisation aux enfants qui vont être scolarisés à la rentrée.

#### **F. MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DES CRECHES**

Les familles sont reçues en rendez-vous dans un premier temps par l'assistante administrative pour établir le dossier d'inscription. Elles sont ensuite reçues par l'équipe de la crèche.

Des transmissions sont faites chaque jour d'accueil entre l'équipe et les parents.

Une rencontre est proposée à tous les nouveaux parents une fois par an afin de leur permettre de rencontrer l'équipe, de faire le point sur les différents éléments du règlement de fonctionnement, d'expliquer une journée type.

L'objectif des professionnels de la crèche est de mettre en place une relation de confiance avec chaque parent. Les professionnels sont à l'écoute de ce que le parent souhaite partager, les moments de séparations et de retrouvailles sont individualisés. La crèche est ouverte aux parents, les professionnels invitent les parents à entrer dans la crèche, à prendre le temps.

Certains évènements sont offerts aux familles afin de partager un autre temps que le temps d'accueil :

- Fête de fin d'année
- Réunion nouveaux parents
- Fête de Noël
- Semaine nationale de la petite enfance
- Invitations aux conférences et aux ateliers

#### **G. ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE**

Les professionnelles sont à l'écoute des parents et de leur questionnement.

Au sein du service, différentes actions sont mises en œuvre pour soutenir chacun d'entre eux :

- une conférence sur une thématique du développement de l'enfant est proposé chaque année
- des ateliers en partenariat avec une puéricultrice de PMI sont proposés
- des ateliers psychomotricités en partenariat avec l'UFOLEP, une fois par mois sont également proposés

#### **H. MISE EN ŒUVRE DES DROITS POUR LES FAMILLES EN INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE**

La collectivité répond à l'article D214-7 du code de l'action sociale et des familles en gardant des places occasionnelles pour les familles en insertion sociale. Les critères de la liste d'attente permettent également aux familles qui sont déjà bénéficiaires du service d'être prioritaires en cas de reprise d'emploi ou de formation.

## 2-LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le service petite enfance s'engage à :

- **Favoriser les achats labellisés, bio**

- Favoriser les circuits courts
- Acheter des jeux et jouets en matériaux durables, en bois de préférence, sans utilisations de piles
- Obtenir un marché de restauration avec des aliments qui proviennent un maximum de circuit court
- Mutualiser les achats
- Sensibiliser les familles aux produits d'hygiène utilisés
- Acheter des vêtements de travail éco labellisés

- **Réduire les déchets**

- Réfléchir aux achats
- Trier les emballages
- Composter
- Utilisation de serviettes, gants et non de consommables jetables pour les changes des enfants
- Sur chaussures en tissu
- Récupération des déchets alimentaires pour nourrir des poules
- Récupérer l'eau de pluie
- Activités proposées aux enfants avec du matériel de récupération

- **Réduire nos consommations énergétiques**

- Utilisation de l'eau du robinet
- Les robinetteries sont équipés avec des limiteurs de débit
- L'éclairage est désormais à LED
- Le chauffage fonctionne avec des pompes à chaleur
- Renforcement de l'isolation des faux plafonds

- **Aménager les crèches avec des matériaux respectueux de l'environnement**

- Les revêtements de sol sont éco labellisés
- Utilisation de peinture de classe A+, garantie niveau faible émission de COV (Composé Organique Volatil)

- **Développer l'économie solidaire**

- Faire dons des matériels et fournitures qui ne servent plus à la recyclerie du Plateau Picard
- Organiser des bourses d'échanges entre parents

- **Encourager les nouvelles mobilités**

- Installer des places de parkings à vélo pour inciter les familles à utiliser des moyens de déplacement alternatifs

- **Dématérialiser les procédures**

- Numériser les documents
- Privilégier les envois par mail
- Utiliser un site photos pour éviter les impressions

- **Eveiller à la nature et à l'environnement**

- Créer des mini potagers
- Arbres fruitiers dans les jardins

### Des idées à mettre en place

- Réfléchir à la diminution de déchets alimentaires
- Installer des toilettes sèches
- Expérimenter les couches lavables ou compostables



### 3-LE PROJET D'ACCUEIL

#### A. LES ACCUEIL PROPOSES

La crèche permet simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet. Elle s'adresse aux enfants âgés de 2 mois à 4 ans. Trois types d'accueils y sont proposés :

- **Accueil régulier**

Il est caractérisé par des besoins connus à l'avance et récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction de leurs besoins.

- **Accueil occasionnel**

Il est un mode d'accueil aléatoire, sans contrat. Les heures d'accueil sont variables en fonction des possibilités et des besoins des familles.

- **Accueil d'urgence et exceptionnel**

Il répond de manière temporaire à un besoin immédiat, imprévisible et insurmontable. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure. Et est accueilli de manière ponctuelle, non anticipée et en fonction des places disponibles dans la structure. En cas d'impossibilité de répondre à la demande, la famille sera orientée vers le Relais Petite Enfance afin de trouver une autre solution de mode de garde.

#### B. ENFANTS ACCUEILLIS

Les crèche peuvent accueillir des enfants jusqu'au début de l'entrée à l'école maternelle, dans la limite de 4 ans.

Sont accueillis les enfants dont les familles ont formulé, via le formulaire de besoin, une demande d'accueil et qui ont eu une place attribuée.

- **Enfant en situation de handicap**

Pour favoriser l'accueil d'un enfant en situation de handicap, ou présentant une pathologie, un projet d'accueil individualisé sera élaboré entre les parents et les professionnels si les conditions le permettent.

Dans ce cas, les besoins seront évalués en amont et une analyse de la charge de travail supplémentaire sera faite. Après cette évaluation et l'avis du médecin, la demande sera soumise au passage de la commission d'attribution des places.

#### C. MODALITES D'INSCRIPTION

- **Modalités d'inscription**

La demande d'accueil doit obligatoirement être exprimée via le formulaire de demande d'accueil, commun aux crèches de la Communauté de Communes. Elle s'effectue sur le portail famille du site internet de la Communauté de Communes : [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr), directement par les familles ou auprès du service Petite Enfance.

La préinscription ne vaut pas admission.

A l'inscription est proposé un accompagnement à la recherche d'un mode d'accueil afin d'évoquer les différentes possibilités qui s'offrent aux parents. Chaque famille est libre d'accepter ou refuser le rendez-vous réalisé par une animatrice du relais petite enfance.

A réception de la préinscription, un mail d'accusé de réception de la demande accompagné de la charte de fonctionnement de la commission est envoyé au demandeur.

Tout changement intervenant dans la situation familiale ou professionnelle des parents ou dans les besoins d'accueil (planning, date de début d'accueil...) doit être déclaré dès que possible, par mail à [structures.accueil@cc-plateaupicard.fr](mailto:structures.accueil@cc-plateaupicard.fr)

La famille peut annuler sa demande à tout moment, en informant le service par mail.

Les crèches sont réservées prioritairement aux résidents de la Communauté de Communes et à ses agents.

- **Commission d'attribution de places régulières**

La commission se réunit deux fois par an : au printemps et en fin d'année. Elle étudie toutes les demandes régulières enregistrées 2 semaines avant la date fixée. Les demandes enregistrées au-delà seront étudiées à la prochaine commission. Elle est composée des membres suivants :

- Le président de la Communauté de Communes ou son représentant
- Le vice-président chargé de l'action sociale
- La directrice du Pôle Affaires sociales
- Les directrices de crèche
- La cheffe de service du relais Petite Enfance
- L'assistante administrative

Un état des lieux des demandes d'accueil et des disponibilités en crèches et chez les assistantes maternelles agréées du territoire est présenté.

Les places se libèrent principalement en septembre. Certaines peuvent être disponibles dans l'année si des familles quittent la crèche suite à un déménagement ou autre. Dans ce cas, un comité technique, identique à celui existant pour les places occasionnelles se réunira pour attribuer la place.

Une liste d'attente est établie selon les critères suivants :

- ✓ selon l'**âge**,
- ✓ par disponibilité selon le **planning**,
- ✓ par **date** à partir de laquelle les places sont disponibles :

- 1- Enfant en situation de handicap et dont la famille perçoit l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- 2- Enfant dont la fratrie est déjà accueillie
- 3- Enfant qui bénéficiait d'une place d'accueil dont la famille exprime des besoins complémentaires.
- 4- Enfant ne disposant pas de mode de garde et dont la famille justifie d'une activité professionnelle
- 5- Enfant orienté par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 6- Enfant dont le parent ne justifie pas d'activité professionnelle, de formation ou d'étude
- 7- Enfant ayant un mode d'accueil et qui souhaite une complémentarité
- 8- Enfant scolarisé, âgé de moins de 4 ans
- 9- Enfant résidant à l'extérieur de la Communauté de Communes

- **Comité technique pour les places occasionnelles**

Le comité technique se réunit dès qu'une place se libère.

Il est composé :

- de la directrice du Pôle affaires sociales
- des directrices des crèches
- de l'assistante administrative

Les places sont attribuées en fonction des disponibilités et en lien avec les critères définis ci-dessous :

- ✓ selon l'**âge**,
- ✓ par **date de demande d'accueil**

Néanmoins une priorité est donnée aux situations suivantes :

1. Enfant en situation de handicap et dont la famille perçoit l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
2. Famille bénéficiant d'un suivi social : Protection Maternelle et Infantile (PMI), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), référent RSA.

## D. CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de la crèche de St Just en chaussée est fixée à 30 places et celle de Maignelay Montigny à 24 places.

### • Modulation d'accueil

Des modulations sont établies en fonction des tranches horaires et des petites vacances scolaires. Le détail de la modulation est affiché à l'entrée de chaque crèche.

Ces capacités d'accueil peuvent également se voir modulées dans un souci de qualité de service, de sécurité.

Il peut s'agir :

- ✓ Une absence imprévue non remplacée d'un membre de l'équipe de professionnels,
- ✓ L'âge des enfants accueillis,
- ✓ L'accueil d'enfants nécessitant une attention particulière,
- ✓ Des besoins d'accueil différents en fonction des créneaux horaires ou des périodes annuelles

### • Accueil en surnombre

Conformément à l'article R.2324-27 du code de la santé publique, le nombre maximal d'enfants accueillis simultanément peut atteindre les 115 % de la capacité d'accueil prévue dans l'agrément, soit 35 enfants pour la crèche de St Just en Chaussée et 28 enfants pour la crèche de Maignelay Montigny.

Dans ce cadre, il est possible pour la directrice de crèche de répondre favorablement à des besoins supplémentaires exprimés par les familles si les conditions d'encadrement et de place notamment dans le dortoir le permettent. Le taux d'occupation hebdomadaire ne doit pas dépasser pas 100 % de la capacité d'accueil hebdomadaire.

Pour cela, elle tiendra à jour un état de présence et sera à l'écoute des besoins formulés.

### • Taux d'encadrement

Conformément à l'article R.2324-46-4, les crèches assurent la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnels au sein de l'établissement relevant de l'article 3.2324-42 suffisant pour garantir un rapport d'un professionnel pour 6 enfants.

## E. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCUEIL

### • Jours et horaires d'ouvertures

Les crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (sauf le mercredi, 18h).

### • Période de fermeture

- Le mois d'août (4 semaines)
- Les vacances scolaires de Noël (2 semaines)
- 3 à 4 journées par an pour formations obligatoires (journée pédagogique) ou fermeture exceptionnelle.

### • Arrivées et départs

- ✓ Le matin, les arrivées se font jusque 9h30
- ✓ Le midi, les départs se font à partir de 13h
- ✓ L'après-midi, les départs peuvent se faire à partir de 16h20
- ✓ Le soir, les départs se font au plus tard à 18h20 (sauf le mercredi 17h50)

Les familles sont invitées à accompagner leur enfant dans l'espace de jeux.

Les temps d'échanges et de partages avec les professionnels, au moment de l'accueil ou des retrouvailles, sont compris dans les heures réservées. Le soir, il est important de prévoir d'arriver 5 à 10 minutes avant la fin d'accueil, pour permettre ce temps d'échange. En dehors de ces temps, il peut être envisagé un rendez-vous avec la directrice de structure.

Les parents s'engagent à informer un professionnel sur des éléments jugés utiles pour l'accueil de l'enfant notamment les événements qui se sont produits avant l'accueil (prise de médicaments, fièvre, nuit compliquée...)

Il est demandé aux familles de respecter les horaires du contrat, de réservation et le fonctionnement du service.

Dès que les parents ou accompagnants ont récupéré leur enfant, leur responsabilité est engagée vis-à-vis de l'enfant.

L'enfant part de la structure accompagné d'un parent possédant l'autorité parentale ou d'autres personnes majeures autorisées dans le dossier d'inscription qui présentera sa carte d'identité.

Aucun enfant ne peut être accueilli avant l'ouverture et ne peut rester après l'heure de fermeture. En cas de retard du parent, le professionnel cherche à le joindre et à défaut les personnes autorisées. Si personne n'est joignable, le professionnel informera la gendarmerie qui indiquera les démarches à suivre.

Si la personne qui vient chercher l'enfant présente des troubles du comportement, le personnel appellera un adulte autorisé, afin de garantir la sécurité de l'enfant.

#### • Accès sécurisé à la crèche

Pour des mesures de sécurité, chaque famille possède deux badges qui seront fournis pour entrer au sein de la structure. Une vigilance accrue est attendue de la part des familles, aussi, celles-ci ne sont pas autorisées à ouvrir aux autres parents ou à d'autres usagers. En cas de perte ou de non restitution à la fin du contrat, le badge sera facturé 10 euros.

L'accès aux animaux est strictement interdit dans les locaux, sauf dans le cas de projets d'activités spécifiques organisés par le personnel de chaque lieu d'accueil.

#### • Pointage

Les arrivées et départs des enfants sont à enregistrer par les familles et/ou accompagnants sur les tablettes tactiles dans le hall.

Il est demandé de pointer avant d'entrer dans la salle de jeux et de confier l'enfant à l'équipe et au retour, après avoir quitté la salle de jeux, transmissions de la journée faite.

#### • Tarification

La tarification applicable à la famille est déterminée à l'admission de l'enfant et fait l'objet d'une révision annuelle, en début d'année civile ou à la demande de la CNAF.

En cours d'année, le parent s'engage à notifier tout changement de situation familiale tant à la directrice de structure qu'auprès des organismes de prestations sociales, ce qui pourra générer un changement de tarif (Exemples : Naissance, situation professionnelle et familiale). Une nouvelle fiche tarifaire, sera éditée et dont le tarif sera effectif le premier du mois suivant.

Le tarif horaire de l'année en cours est calculé en fonction :

- Des ressources du foyer de l'année N-2
- Du nombre d'enfant à charge au sens des prestations familiales\*
- Du barème mis en place chaque année par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales). Celui-ci définit les montants des ressources plafonds et planchers, ainsi que les taux d'efforts. (Voir annexe 0)

\* Les familles percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), bénéficient du taux de la tranche supérieure au nombre d'enfant à charge réel (ex : une famille de 2 enfants dont 1 enfant en situation de handicap bénéficie du tarif correspondant à une famille de 3 enfants).

Pour calculer le tarif = (montant des revenus X taux applicable) / 12

Pour les allocataires CAF :

- Le numéro d'allocataire et l'accord du parent permettent d'accéder, via le logiciel CADAP, à l'attestation de ressources de la famille et au nombre d'enfants déclarés.

Pour les autres régimes : MSA, régime indépendant

- Le numéro d'allocataire MSA et /ou l'intégralité des avis d'imposition sur les ressources de l'année N-2 de l'ensemble du foyer sont nécessaires.

Toutefois les parents peuvent décider de ne pas fournir ces informations ou documents auquel cas le tarif plafond sera appliqué.

Pour un enfant extérieur au territoire, le tarif est doublé.

## F. LES PRESTATIONS EXTERIEURES

### • Fourniture repas

La prestation fourniture de repas est gérée par un prestataire extérieur.

### • Entretien des locaux

La prestation entretien des locaux est gérée par un prestataire extérieur.

## G. L'ENCADREMENT DES STRUCTURES

Le personnel présent auprès des enfants est conforme aux décrets N°2021-1131 du 30 août 2021 et N°2021-611 du 19 mai 2021 en effectif et en qualification, avec un professionnel pour 6 enfants. Il est soumis aux principes d'obligation de réserve et de secret professionnel.

L'équipe pluridisciplinaire a pour missions communes de:

- ✓ Répondre aux besoins de garde des familles, les accompagner dans leurs fonctions d'éducation parentale
- ✓ Favoriser le développement, l'éveil des enfants, en veillant à leur bonne santé et en assurant leur sécurité physique et affective.
- ✓ Accueillir les enfants dans leur mixité sociale et culturelle
- ✓ Contribuer à l'intégration d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une pathologie chronique.

Par ailleurs, tous les agents en charge de l'encadrement d'enfants sont formés à l'hygiène alimentaire et sont habilités à réchauffer les repas fournis en liaison froide par le prestataire.

### • La fonction de direction

La directrice est responsable du fonctionnement de la structure et de la qualité de service.

Elle a pour mission de :

- ✓ Garantir un accueil de qualité des enfants et des familles
- ✓ Garantir l'intégration des familles à la vie de la structure
- ✓ Accompagner les familles dans l'aspect éducatif de la prise en charge de leur enfant
- ✓ Rendre compte du fonctionnement de la structure à la directrice du pôle affaires sociales
- ✓ Veiller à l'actualisation des documents
- ✓ Encadrer et animer l'équipe
- ✓ Organiser la circulation de l'information

- ✓ Participer à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement avec la directrice du pôle affaires sociales
- ✓ Mettre en œuvre le projet avec l'équipe
- ✓ Assurer le suivi budgétaire
- ✓ Travailler avec les partenaires (CAF, PMI, CD)
- ✓ Participer à la commission d'attribution des places

Elle est tenue de signaler tout incident survenu durant l'accueil de l'enfant ayant entraîné une hospitalisation ou une prise en charge par les secours au conseil départemental.

- **La continuité de direction**

La continuité de l'ensemble des fonctions de direction est assurée en son absence par une éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire de puériculture.

- **Le personnel en charge de l'encadrement des enfants**

**L'Éducatrice de Jeunes Enfants**

- ✓ Met en œuvre le projet éducatif
- ✓ Veille à la sécurité et au bien-être de chaque enfant
- ✓ Travaille avec la directrice de structure
- ✓ Fait part de ses observations
- ✓ Encadre l'équipe en l'absence de la directrice

**L'infirmière (uniquement pour la crèche de St Just en Chaussée)**

- ✓ Partage ses observations avec l'équipe
- ✓ Veille à la sécurité et au bien-être de chaque enfant
- ✓ Veille à l'établissement de bonnes pratiques en matière d'hygiène

**L'auxiliaire de puériculture et le titulaire du CAP Petite enfance**

- ✓ Veille à la sécurité matérielle et affective de chaque enfant
- ✓ Favorise le bien-être et l'éveil de l'enfant
- ✓ Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ Contribue à l'acquisition de l'autonomie des enfants
- ✓ Echange avec les familles sur différentes thématiques concernant l'enfant
- ✓ Propose des activités diverses et variées en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant
- ✓ Assure l'entretien courant des équipements

- **Les intervenants extérieurs**

**Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)**

- ✓ Informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- ✓ Présente et explique aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles mis en place
- ✓ Apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien être, au bon développement de enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement
- ✓ Veille à la mise en place de toutes mesures nécessaire à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aide et accompagne l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé
- ✓ Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux



écrans et de santé environnementale et veille à ce que les familles puissent être associés à ces actions

- ✓ Contribue, en coordination avec la directrice de la crèche ou du pôle affaires sociales au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- ✓ Contribue, avec la directrice de crèche ou du pôle affaires sociales à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veille à leur bonne compréhension par l'équipe
- ✓ Procède, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des familles, à son initiative ou à la demande de la directrice de crèche ou du pôle affaires sociales, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- ✓ Peut délivrer le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à l'accueil en collectivité

Il intervient à raison de 20h par an pour la crèche de Maignelay Montigny et 30h pour la crèche de St Just en Chaussée.

### **Une psychologue**

6h par an minimum dédiées à l'analyse de pratique pour :

- ✓ Soutenir et accompagner les équipes
- ✓ Favoriser le développement d'une pratique réflexive
- ✓ Développer ses capacités d'écoute, et favoriser la cohésion d'équipe
- ✓ Comprendre et analyser les mutations professionnelles questionnements ou problématiques

#### **• Les stagiaires**

Des stagiaires ou apprentis peuvent être accueillis dans le cadre de leur formation, et dans le respect du projet de la structure. Un projet d'accueil est établi en fonction de la formation du stagiaire. Il est accompagné par son référent tout au long de la durée du stage. Il n'encadre jamais seul les enfants.

#### **• Composition de l'équipe**

A la crèche de Saint Just en Chaussée :

- Une directrice EJE (75 % direction, 25 % encadrement enfants)
- Une EJE (60%)
- Une infirmière (20%)
- 4 auxiliaires de puériculture (4ETP)
- 3 CAP (2 ETP)

A la crèche de Maignelay Montigny :

- Une directrice- EJE (50% décharge, 50 % encadrement enfants)
- Une Educatrice de Jeunes Enfants (20%)
- Trois auxiliaires de puériculture (3 ETP)
- Deux CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (2 ETP)

### **H. MOYENS MIS EN PLACE POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

Aujourd'hui, les recherches scientifiques dans le monde de la petite enfance nous donnent des indications quant à nos méthodes de travail. Obtenir un diplôme est une bonne chose. Cependant, cela ne suffit pas.

« Œuvrer auprès des petits en début de vie, c'est se confronter à 8h par jour à des émotions vives que ces individus hauts comme trois pommes ne sont pas encore en capacité de réguler. En tête de peloton, nous retrouvons les pleurs et les cris, signaux aversifs fréquents qui génèrent une importante source de stress chez les professionnels » nous dit Héloïse Junier, psychologue spécialiste de la petite enfance.

#### **• Les réunions d'équipe**

Des temps réguliers d'échange sont essentiels pour permettre à l'équipe de prendre du recul, de pouvoir échanger sur leurs pratiques professionnelles et de pouvoir travailler activement sur le projet éducatif. Elles ont lieu une fois par mois.

Des réunions de direction ont lieu également une fois par semaine avec la directrice du pôle affaires sociales afin d'harmoniser les pratiques.

- **Les formations**

La formation initiale de chaque professionnel est une base mais ne suffit pas. Il est primordial de continuer à approfondir, actualiser ses connaissances en matière de petite enfance et de suivre les évolutions liées aux différentes recherches.

Pour cela, le départ en formation est facilité.

La formation continue répondra à différents besoins avec :

- Des formations collectives comme les gestes de premiers secours, les bases de l'hygiène alimentaire, les techniques de gestes et postures.
- Des formations individuelles sont proposées lors des entretiens professionnels annuels.

- **Les journées pédagogiques**

Trois journées minimum dans l'année sont prévues pour permettre aux équipes des crèches et du Relais Petite Enfance de se réunir.

Lors de ces journées, l'objectif est d'entretenir une cohésion d'équipe, de revoir le projet éducatif, d'améliorer la communication inter service.

- **L'analyse de pratiques professionnelles**

Des temps d'analyse de pratiques sont mis en place pour les professionnels qui encadrent les enfants. Elles se déroulent sur les temps de journées pédagogique. Etre professionnelle en crèche, ce n'est pas que jouer avec les enfants, changer des couches et leur donner à manger.

C'est surtout

- Observer et définir leur niveau de développement social, cognitif, langagier, émotionnel et moteur
- Proposer aux enfants des outils leur permettant de développer leurs compétences
- Travailler dans un environnement sonore et parfois stressant (pleurs, cris, enfants qui jouent bruyamment)
- Accompagner les familles dans leur rôle sans porter de jugement
- Apprendre aux enfants les règles sociales leur permettant de s'intégrer à la société
- Permettre aux enfants de développer l'estime et la confiance en soi
- Faire preuve de patience, de résilience, d'écoute
- Travailler en équipe

## 4-LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif pose les principes que la Communauté de Communes souhaite promouvoir.

Il entend mettre en œuvre sa politique petite enfance sur les valeurs suivantes :

- L'accueil de tous avec bienveillance
- La coéducation
- Le professionnalisme des équipes

### L'accueil de tous avec bienveillance

Accueillir et accompagner chaque enfant au sein du collectif est un objectif de chaque équipe.

Un enfant trouvera sa place s'il se sent en sécurité. Chaque professionnel veille à prendre en considération les besoins, les capacités et le rythme de chaque enfant. Aider un tout petit à bâtir sa confiance de base nécessite une bonne connaissance de sa singularité grâce aux observations qui seront faites et aux échanges avec sa famille.

Pour favoriser le bien-être de l'enfant, cela nécessite d'agir sur toutes les dimensions de son développement que ce soit affectif, cognitif, social, psychomoteur. Il s'agit également de l'accompagner dans l'expérience de la séparation avec ses parents. Une attention sera portée sur la qualité des soins qui vont lui être accordés. Ces temps sont de réels temps d'échanges avec l'enfant qui ne sont pas de simples tâches exécutées à la chaîne.

L'équipe veille également à offrir le temps aux enfants d'expérimenter par eux-mêmes et d'exercer leur autonomie chaque fois que cela est possible. Ces petits pas vers l'autonomie lui permettront de développer sa confiance en lui. Dans ce cadre, chaque professionnel valorise les progrès de l'enfant, l'encourage et lui porte une attention soutenante.

### La coéducation

Le souhait de la communauté de communes est de permettre aux familles de trouver des solutions à leur besoin d'organisation. De leur permettre de concilier vie familiale, vie professionnelle et/ou vie personnelle en toute confiance. Mais elle va au-delà en accompagnant et soutenant les parents. Les crèches sont des lieux ressources, de prévention. Chaque parent peut échanger avec les professionnels sur l'évolution de leur enfant. Si l'équipe détecte un besoin d'accompagnement spécifique pour un parent, elle pourra sur une relation de confiance établie orienter les familles vers des partenaires plus compétents en fonction des difficultés rencontrées. Dans cette optique, un travail est construit avec de nombreux partenaires.

Les temps de rencontres organisés comme les réunions parents professionnels, les cafés des parents, les ateliers ont pour but de construire, maintenir et renforcer le lien de confiance.

### Le professionnalisme des équipes

La communauté de communes a à cœur de permettre à chaque professionnel de lui assurer que toute difficulté relationnelle sera prise en compte, analysée et fera l'objet d'une recherche de solution.

Elle a également en objectif d'assurer un cadre de travail ergonomique et agréable. Elle veille à entretenir la motivation des professionnels. La directrice a pour mission de repérer les signes de lassitude, de tâches répétitives effectuées sans sens. Pour entretenir la motivation, chaque professionnel est amené à prendre du recul et réfléchir sur ses pratiques professionnelles. De cette manière, il enrichit le projet des structures qui devient le fruit d'une co-construction. Chaque professionnel se doit de s'autoriser à s'exprimer, à exprimer sa créativité et prendre des initiatives.

## Le projet éducatif se base sur la charte d'accueil du jeune enfant

1-Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille

2-J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités

3-Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache

4-Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir

5-Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6-Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement

7-Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité

8-J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil

9-Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants

10-J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soit bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents

### 1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille

A la crèche, les enfants sont accueillis peu importe leur milieu social.

L'entrée en collectivité est une étape importante dans la vie de l'enfant et de ses parents. L'enfant va être amené à se séparer de son environnement familial pour entrer dans un lieu inconnu. Les parents vont découvrir l'univers dans lequel leur enfant va désormais évoluer et s'épanouir, l'enfant va petit à petit prendre ses marques dans ce nouvel environnement. C'est pourquoi il est important de prévoir une période dite de « familiarisation ».

#### • Les premiers accueils

La première rencontre se fait en présence de la directrice. Ce temps d'échange permet d'aborder l'histoire de l'enfant, ses habitudes, son rythme, son alimentation, ses activités favorites.

Une présentation du reste de l'équipe et une visite des locaux est proposé à la famille à la suite de l'entretien.

Ensuite, une base de planning sur une durée de 15 jours minimum est établie, en tenant compte des rythmes de l'enfant et des disponibilités du parent. Celui-ci peut être adapté en fonction de la capacité de l'enfant à s'adapter à la séparation et ce nouvel environnement.

#### • La professionnelle référente

L'enfant se construit à partir d'attachements qui lui apportent un sentiment apaisant de sécurité, ce qui lui permettra d'explorer ensuite son environnement en toute confiance. Pour que l'enfant puisse s'adapter à son lieu d'accueil et s'y épanouir, il est indispensable qu'il construise des liens avec les adultes qui l'encadreront. Ce lien primaire, lorsqu'il est suffisamment sécurisant, lui permettra de bien vivre la séparation quotidienne à la crèche et de poursuivre son exploration du monde extérieur.

Une professionnelle de référence est désignée par enfant. Elle accompagne particulièrement les temps de séparations et de retrouvailles ainsi que les temps forts de la journée (changes, repas, siestes).

Lorsque l'enfant a créé suffisamment de repères dans son nouveau lieu d'accueil et se sent rassuré en l'absence de ses parents, la référente l'encourage à aller à la rencontre des autres (enfants et adultes), à tisser des liens et développer son sentiment d'appartenance au groupe.

## **2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités**

*« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »*  
Jean Epstein, psychosociologue.

Le jeu est l'activité principale de l'enfant et s'avère donc indispensable à son bon développement psychique et physique.

### **• Le positionnement des professionnelles**

*« Les adultes sont comme des phares. Un phare est ce qui éclaire et sécurise une zone. Les enfants jouent principalement dans les endroits éclairés par la présence des adultes. »*

Anne Marie Fontaine, psychologue, formatrice de professionnels de la petite enfance

L'enfant a besoin qu'on lui laisse le temps de chercher, d'expérimenter par lui-même, sous le regard bienveillant et soutenant de l'adulte.

Les professionnelles se positionnent au maximum au sol pour être à hauteur d'enfant et avoir une posture contenant pour celui-ci.

### **• Les activités encadrées**

Une activité encadrée est une activité organisée et proposée par la professionnelle. Celle-ci ne sous-entend pas un apprentissage programmé. Mais pose un cadre, construit un imaginaire en partant d'une histoire afin d'accompagner les enfants dans la construction de représentations mentales. L'enfant dispose de ces propositions de jeux sans obligation d'y participer. La professionnelle n'est pas dans la dynamique de proposer une activité dite de « production » afin de répondre à une éventuelle attente du parent.

Quelques exemples :

- Des ateliers d'expériences sensorielles
- Des ateliers d'expression manuelles
- Des ateliers moteurs
- Des ateliers d'éveil musical

### **• Les activités libres**

L'activité libre est un moment où l'enfant joue librement sans consignes particulières de l'adulte. Les jeux sont à disposition des enfants, en libre accès.

Les bienfaits du jeu libre sur les enfants sont multiples, il permet de :

- Améliorer leur motricité fine et globale : les enfants prennent le contrôle de leur corps.
- Laisser libre cours à leur imagination.
- Développer leur estime soi.
- Développer leurs aptitudes de vie en société : les enfants qui jouent librement ensemble doivent s'adapter pour prendre en compte les désirs de chacun pour que le jeu continue. Il faut communiquer, négocier, se mettre d'accord.
- Se libérer du stress et de l'anxiété.
- Stimuler la créativité et développer la capacité de résolution de problèmes. En explorant leur environnement, les enfants se retrouvent confrontés à des difficultés. Ils doivent faire preuve de créativité pour trouver et tester les solutions adéquates.

Quelques exemples :

- Jeux symbolique ou d'imitation
- Jeux moteurs
- Livres
- Jeux extérieurs

- **La motricité libre**

« *Il est essentiel que l'enfant se découvre autant que possible. Si nous l'aidons à résoudre tous les problèmes, nous lui volons le plus important : son développement mental* »

Emmi Pickler, pédiatre

L'équipe accorde une importance particulière à la motricité libre, concept développé par Emmi Pickler, pédiatre hongroise au sein de la pouponnière Loczy dans les années 50. Elle considère que le bébé peut franchir toutes les étapes de son développement moteur seul, sans apprentissage de la part d'un adulte, si on lui permet de faire ses propres expériences corporelles dans un cadre sécurisant et adapté.

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance : le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes et les textures. L'enfant est capable de franchir seul, à sa manière et à son rythme, toutes les étapes de son développement.

Les bienfaits de la motricité libre sont multiples :

- Lui donner confiance ne lui
- Sentir qu'il est capable de faire seul
- Développer son autonomie
- Développer une aisance corporelle
- Etre capable d'évaluer les risques
- Se tirer de situations imprévues

L'enfant va explorer son environnement sous l'œil bienveillant des professionnelles et gagner en autonomie, en esprit d'initiative et de créativité.

Les professionnelles n'installeront pas un enfant dans une position qu'il n'a pas acquis de lui-même et dont il ne peut se défaire seul.

- **Les ateliers motricités en partenariat avec l'UFOLEP**

Des ateliers sont proposés, pour le moment, aux enfants de la crèche de Saint-Just-en-Chaussée de manière hebdomadaire. Ils se rendent au gymnase de la commune pour bénéficier de séances animées par un éducateur sportif de l'UFOLEP. Ce projet est à l'étude pour être proposé également aux enfants de la crèche de Maignelay Montigny.

### **3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache**

L'objectif des professionnelles de la crèche est de mettre en place une relation de confiance avec chaque parent. Il sera chaque matin accueilli avec un « bonjour », un sourire, sans jugement.

Les professionnelles sont à l'écoute de ce que le parent souhaite partager, les moments de séparations et de retrouvailles sont individualisés.

Des outils sont mis en place par l'équipe :

- Les fiches de transmission
- Affichages



-Toute mon année.com (support de communication accessible aux parents fréquentant la crèche via une plateforme internet : publications de photos, évènements...)

La crèche est ouverte aux parents, les professionnelles invitent les parents à entrer dans la crèche, à prendre le temps.

Certains évènements sont offerts aux familles afin de partager un autre temps que le temps d'accueil :

- Fête de fin d'année
- Réunion nouveaux parents
- Fête de Noël
- Semaine nationale de la petite enfance
- Invitations aux conférences et aux ateliers

#### **4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir**

La professionnelle doit avoir un regard soutenant et une écoute attentive, une attitude juste, ouverte à l'inattendu.

L'enfant doit pouvoir aller au bout de ses expériences, sans être interrompu par l'adulte.

Après des enfants, la professionnelle se doit d'avoir un langage adapté, une attitude enthousiaste et respectueuse, un ton de voix rassurant. La professionnelle est aussi pour l'enfant un modèle : c'est l'attitude de l'adulte qui va guider l'enfant durant son temps de présence à la crèche.

La sécurité affective de l'enfant va être favorisée par une attitude contenant de la part des adultes. La professionnelle sera disponible physiquement et psychiquement pour l'enfant, elle aura une attitude adaptée (à la hauteur de l'enfant, avoir un ton juste, être à l'écoute), avoir un regard bienveillant, soutenant et positif.

Donner des limites, c'est donner un sentiment de sécurité à un enfant. La professionnelle soutient l'enfant dans le processus d'intégration des règles. Pour que les enfants comprennent que les règles sont légitimes il faut qu'elles aient été pensées pour lui, qu'elles soient adaptées à son âge et son niveau de compréhension et qu'elles aient du sens pour lui.

Les professionnelles se mettent d'accord sur les règles posées aux enfants (intégrées et partagées par toutes) et aident l'enfant à intégrer les limites par la verbalisation, l'empathie et non par la punition.

Les professionnelles créent un lien de confiance avec les enfants en leur expliquant ce qu'ils font.

Chaque réussite est valorisée et félicitée.

#### **5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels**

##### **• La lecture**

La crèche offre un espace lecture pour partir à la découverte, laisser place à l'imagination, favoriser l'éveil au langage et à la communication.

Dès le plus jeune âge, l'enfant a la possibilité de se familiariser avec les livres. Lire, c'est partager un moment de complicité, de partage et de plaisir avec l'adulte.

##### *A la crèche de Maignelay*

Un partenariat est établi avec la médiathèque de la commune. La responsable de la médiathèque vient faire la lecture aux enfants une fois par mois et met à disposition un bon nombre de livres que les enfants peuvent découvrir.

##### *A la crèche de Saint Just en Chaussée*

Un partenariat devrait voir le jour avec la médiathèque de la commune très prochainement.

- **La musique**

La musique est pour le tout petit un élément essentiel à son développement cognitif. Ecouter différents sons, se familiariser avec un rythme et manipuler un instrument, sont des moments clés qui permettent au jeune enfant de mieux appréhender le monde qui l'entoure.

En proposant à l'enfant un univers sonore riche, celui-ci développe une capacité d'écoute et peut par la suite appréhender son corps au rythme de la musique.

L'équipe s'ancre dans cette démarche en proposant des temps de chanson et de comptines chaque matin et occasionnellement à tout moment de la journée.

Une professionnelle a été formée à l'animation d'éveil musical et propose également des ateliers sur les deux crèches.

## **6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement**

Les crèches bénéficient d'un espace extérieur avec des jeux mais également d'un espace avec des carrés de potager pour l'activité jardinage.

Avec le potager, les enfants appréhendent le cycle de la nature, les saisons et l'origine des légumes qu'ils consomment.

Etre proche de la nature est un réel plaisir pour l'enfant. Celui-ci peut manipuler la terre, semer des graines, voir évoluer la nature, toucher, sentir...

La découverte de la nature commence par la sortie dans le jardin de la crèche où l'enfant explore de l'infiniment petit à l'infiniment grand.

Des jeux d'eaux extérieurs sont proposés lorsque la météo le permet.

Tous ses sens sont mobilisés par les sons, les bruits ambiants, les senteurs, les sensations nouvelles.

Les enfants bénéficient aussi d'activités sensorielles où c'est la nature qui entre dans la crèche (Activités autour de l'automne, manipulation d'éléments de la forêt...)

L'objectif de l'équipe est de profiter de l'extérieur en toute saison.

## **7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité**

Au sein de la crèche, l'importance est de favoriser l'autonomie de l'enfant sans prendre en compte son genre mais en prenant compte de son besoin pour aménager l'espace. L'accent est mis sur le jeu libre avec la libre circulation des enfants et le libre choix des jeux.

Les enfants sont encouragés, peu importe leur sexe, à aller vers les activités et jeux qui suscitent leur intérêt, sans jamais les freiner : un petit garçon pourra ainsi très bien décider de jouer aux poupées.

La manière d'aménager l'espace pour les enfants peut aussi participer à lutter contre les stéréotypes de genre. Il n'y a pas d'espace associé « coin poupées », « coin dinette ». Les espaces de jeux sont ouverts, les enfants peuvent vaquer d'un espace à l'autre et ainsi ouvrir le champ des possibles. Les enfants peuvent combiner plusieurs jeux.

L'équipe encourage les enfants à reconnaître leurs émotions et à les communiquer peu importe leur genre.

## **8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil**

Les espaces sont apaisants, ouverts, non encombrés, peints dans des couleurs douces.

L'aménagement de l'espace est repensé régulièrement en équipe.

L'entretien est fait quotidiennement avec des produits écologiques et non-toxiques.

**9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants**

Les professionnels ont :

- Une réunion d'équipe par mois d'une durée d'1h30.
- 3 journées pédagogiques par an. Ce qui permet la rencontre de professionnelles des deux crèches de la collectivité, avec un temps d'analyse de pratique grâce à un intervenant extérieur.
- 45min de pause chaque midi dans une salle dédiée, elles peuvent sortir respirer à l'extérieur des lieux d'accueil des enfants pour s'aérer au cours de la journée.
- Des temps de décharge pour réaliser des projets, des ateliers en équipe.
- Des visites d'autres crèches sont programmées et proposées pour avoir un échange entre paires de différentes structures

**10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soit bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents**

Chaque année lors de l'entretien professionnel individuel, un plan de formation est élaboré pour chaque agent. Les formations sont envisagées selon les besoins de l'équipe et selon les situations observées au quotidien.

En août, lors de la semaine de reprise des agents, une formation commune est proposée aux agents avec une thématique choisie en amont.

L'activité des professionnelles de la petite enfance, la connaissance des enfants, les attentes des parents évoluent sans cesse. Dans ce contexte, la formation est indispensable. Se former tout au long de sa carrière assure l'enrichissement et l'actualisation des connaissances et des pratiques éducatives et ouvre des perspectives d'évolution professionnelle.

La rencontre d'autres professionnelles, le croisement des expériences en dehors de la crèche, favorisés par le départ en formation sont également bénéfiques.

Des séances de coaching peuvent être proposées pour renforcer la cohésion d'équipe.

**5 autres thématiques viennent compléter ce projet :**

**L'alimentation**

La société de restauration livre les repas chaque jour. Trois types de repas sont proposés adapté à chaque âge :

- Mixé : purée lisse (180 g, viande (15gr) et compote (80gr)
- Moulinés : purée (90 gr), féculent en petits morceaux (90 gr), viande à couper (30gr), compote (80gr) et fromage (16gr) ou yaourt
- Morceaux : entrée (30 gr), plat (60 gr féculent/ 60 gr légume/ 30 gr viande), fromage (16 gr), fruits ou compote (80gr)

Elle livre également les goûters :

- 1 élément : compote et 1 biberon de lait fourni par la crèche
- 2 éléments : compote + laitage
- 3 éléments : compote ou fruits, laitage (fromage, yaourt, fromage blanc), gâteaux ou céréales ou pain

Un agent est présent de 9h30 à 12h30. Il s'occupe de faire réchauffer chaque plat dans un four, éplucher les fruits, préparer les compotes puis viendra servir dans chaque section les enfants.

Chaque matin, un rituel est organisé afin de proposer aux enfants de prendre un verre d'eau ensemble. Ce temps où les enfants et l'équipe se réunissent permet également de s'adonner à un temps de comptines apprécié par les enfants.

- **Chez les bébés**

En ce qui concerne l'allaitement, les mamans qui le souhaitent, peuvent venir allaiter leur enfant à la crèche ou fournir le lait maternel. Un protocole est mis en place à ce sujet.

Les biberons sont donnés en fonction du rythme de l'enfant dans un fauteuil ergonomique. Chaque biberon sera préparé avec de l'eau en bouteille et du lait Gallia adapté à chaque âge dans un respect des dates de péremption.

Pour les enfants qui commencent la diversification alimentaire, les repas sont proposés en échelonné entre 11h et 14h en fonction des siestes. Ils ont un plateau, une petite cuillère et/ou une fourchette en fonction de leur autonomie.

L'assise pour manger des bébés dépend de leur autonomie aussi : une chaise haute pour les plus petits, une chaise avec tablette pour les moyens et une chaise à table pour les plus autonomes. Le point de repère pour choisir le type d'assise dépend de leur taille (pieds qui touchent par terre) et de leur capacité à tenir assis tout seul.

- **Chez les plus grands**

Le mobilier enfant qui est dans l'espace repas est adapté. Les tables sont également réglables en hauteur ce qui permet de s'adapter au groupe d'enfants. Différentes tailles de chaises sont à disposition selon l'âge des enfants. Nous avons des chaises hautes pour les bébés.

Deux services sont proposés. Le repas est servi dans un plateau avec compartiment. L'enfant se verra proposé l'entrée et le plat ou rien ne sera mélangé lorsqu'il sera apporté.

Le professionnel explique à l'enfant ce qu'il mange, l'accompagne dans la découverte de nouvelle texture et saveur. Et lui propose de « goûter ».

Il accompagne l'enfant vers l'autonomie en lui donnant une cuillère ou une fourchette. La professionnelle pourra aider l'enfant si besoin en prenant une autre cuillère et laissera l'enfant libre de prendre ses couverts en parallèle.

Le fonctionnement de l'équipe concernant l'alimentation est axé sur l'autonomie des enfants. L'enfant peut manger avec ses doigts. Il a à sa disposition une cuillère ou une fourchette en fonction de ses capacités. L'enfant peut faire le choix de manger son fromage, son pain et son dessert s'il refuse son plat. Il peut aussi manger les aliments dans l'ordre de son choix.

Durant l'année, des ateliers cuisines sont régulièrement proposés aux enfants.

### [Le sommeil](#)

Dans chacune des crèches, deux dortoirs sont clairement différenciés : l'un est destiné aux bébés tandis que l'autre est réservé aux plus grands. Ces espaces de sommeil sont équipés de trois types distincts de lits afin d'adapter le couchage aux habitudes spécifiques de chaque enfant : lit à barreaux, lit en mousse et lit couchette. Le mode de couchage est soigneusement ajusté selon les préférences individuelles des enfants : utilisation d'une gigoteuse, présence d'une couverture ou absence d'éléments supplémentaires.

L'équipe éducative ne contraint pas l'enfant à faire la sieste si celui-ci n'éprouve pas le besoin de dormir. Il est essentiel pour l'équipe de savoir identifier les signes précurseurs du sommeil, compétence qui est abordée lors du rendez-vous préalable à l'admission.

Concernant les bébés, si un enfant nécessite d'être bercé ou soutenu dans son processus d'endormissement, les habitudes et rituels établis au sein du foyer sont scrupuleusement respectés. Pour les enfants plus âgés, un adulte demeure présent dans le dortoir afin d'accompagner ces derniers vers l'endormissement et ce jusqu'à ce que tous se soient endormis.

Un contrôle régulier toutes les cinq minutes est effectué pour assurer une surveillance adéquate du sommeil. Les enfants ne sont pas réveillés par l'adulte ; ils se réveillent naturellement lorsque leurs besoins en sommeil ont été satisfaits (sauf demande expresse des parents). L'adulte assiste alors l'enfant pour se

lever tout en lui laissant le temps nécessaire pour émerger paisiblement de son sommeil. Selon ses besoins, un enfant peut rechercher un câlin ou s'engager dans ses activités habituelles. De surcroît, il convient de noter que les enfants ne sont pas immédiatement rhabillés après leur sieste ; un laps de temps permettant une transition douce hors du sommeil est systématiquement observé.

Il est essentiel de prêter une attention particulière aux préoccupations des familles concernant les troubles d'endormissement de leur enfant, tout en les soutenant et en leur fournissant des explications sur le cycle du sommeil.

### Le portage en écharpe

Au sein de la crèche, les professionnelles sont engagées dans une démarche visant à répondre aux besoins de sécurité affective des enfants. Pour cela, plusieurs moyens sont utilisés comme l'aménagement des espaces adapté, la verbalisation des observations et le portage des enfants. Le portage est pratiqué quotidiennement mais n'est souvent pas ergonomique pour la professionnelle. L'utilisation d'écharpes pourra pallier à cela.

Il présente aussi d'autres avantages :

- Il constitue un moyen de rassurer l'enfant ; lorsqu'il est porté, il éprouve un sentiment de sécurité qui favorise son apaisement.
- Il permet aux professionnelles d'avoir les bras libres, leur offrant ainsi la possibilité de répondre simultanément aux besoins d'autres enfants.
- Il contribue à soulager les tensions dorsales des professionnelles.
- Il facilite le processus digestif ; en effet, la position verticale favorise l'évacuation des gaz au sein du système digestif, réduisant ainsi les reflux gastro-œsophagiens et les coliques chez le nourrisson.
- La hauteur atteinte par l'adulte lors du portage permet à l'enfant d'explorer un monde visuel, sensoriel et sonore qui diffère considérablement de celui auquel il accède lorsqu'il est posé au sol.

Ce mode de portage s'avère particulièrement bénéfique durant la phase de familiarisation : comme le souligne Bernard Golse, pédopsychiatre « *pour bien se détacher, l'enfant doit savoir bien s'attacher* ». Le portage offre un soutien rassurant au jeune enfant confronté à une multitude d'émotions durant cette période cruciale. Ainsi, il revêt une dimension tant physique que psychique.

Le portage exige une formation préalable que les équipes suivent.

Son utilisation auprès de l'enfant sera conditionnée par l'accord explicite des parents.

### L'hygiène

- **Le change**

Il permet d'assurer l'hygiène et le confort de l'enfant en veillant à son bien-être. L'enfant est changé régulièrement et autant que nécessaire.

Le change des enfants, ayant acquis la marche, peut être réalisé en position debout.

- **L'acquisition de la propreté**

Lors du rendez-vous avec la famille la directrice explique que l'acquisition de la propreté sera commencée à la maison et continuer à la crèche.

Les WC sont proposés à l'enfant quand celui-ci est prêt physiologiquement (à partir de 2 ans, l'enfant peut se rendre compte que ses organes sont pleins), et psychologiquement (capacités langagières développées et maturité psychique). L'enfant doit savoir monter et descendre un escalier tout seul.

- **Le lavage des mains**

Les enfants se lavent les mains après chaque passage aux WC et avant le déjeuner et le goûter. Ils utilisent le savon par eux-mêmes et s'essuient les mains seuls. Les enfants se lavent aussi le visage après chaque repas et goûter, à l'aide d'un gant de toilette.

- **La posture des professionnelles**

Les professionnelles accompagnent l'enfant dans ses gestes de la vie quotidienne (tirer la chasse d'eau, se laver les mains, prendre du savon etc....) Elles sont disponibles pour l'enfant pendant le change.

Elles accompagnent tous ses gestes par la parole. Elles veillent à ne pas faire des changes « automatiques », à des moments précis dans la journée. Elles n'interrompent pas le jeu d'un enfant pour aller réaliser un change.

### **L'objet transitionnel dit « doudou » et la tétine**

Le doudou, appelé aussi objet transitionnel par Winnicot, pédiatre et psychanalyste, rassure et apaise l'enfant.

Tous les sens reconnaissent le doudou : la vue, l'odorat, le toucher et même le goût. Cet objet apaise comme un câlin de papa ou maman. C'est un des seuls objets de la crèche qui appartient à l'enfant avec sa tétine. C'est un objet « sacré ».

Les doudous et les tétines ne sont pas limités au temps de sieste. Les doudous sont à disposition des enfants dans l'espace de vie et les tétines sont rangés dans des boîtes nominatives mais les professionnelles les donnent à l'enfant lorsqu'ils en ressentent le besoin.



# Communauté de communes du Plateau Picard

140 rue verte -60130 LE PLESSIER SUR ST JUST

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tél: 03 44 78 70 02 [accueil@cc-plateaupicard.fr](mailto:accueil@cc-plateaupicard.fr)

[www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

